

COMPTE RENDU DE SEANCE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le 10 septembre à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de pouvoir respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CELINE, ROY LAURENCE,
Messieurs DECHEZELLES FABIEN, DERISSON GAYLORD, GUYON FRANCK, LEMAITRE GEOFFREY

Absents : SAINT MARD JOELLE (procuration à Mme BERTON) BELOBRK MICKAEL (procuration à BODIN Bertrand),
ARCHAMBAULT PHILIPPE

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 10 juillet 2020

Lieu temporaire des séances du conseil municipal

En raison des mesures sanitaires en vigueur et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré, de déplacer le lieu de ses réunions qui se dérouleront à la salle des fêtes, tant que les règles sanitaires l'exigeront.

Formation des élus et fixation des crédits affectés

Madame le Maire expose aux membres du conseil les articles du Code Général des collectivités locales suivants : **Article L2123-12, Article L2123-12-1, Article L2123-13, Article L2123-14**

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat.

Les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'allouer à la formation des élus un montant minimum de 2 % prévu par la loi du montant des indemnités des élus.

Décide que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

Consultation sur le périmètre du futur SAGE Vienne Tourangelle

Vu le courrier de Mme La Préfète de la Vienne, datant du 16 juillet 2020 et les documents annexés pour consultation du conseil municipal sur le périmètre d'un futur Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Vienne Tourangelle,

Considérant que le SAGE vise à protéger la ressource en eau, à lutter contre les inondations et à valoriser les milieux aquatiques du bassin versant de la Vienne Tourangelle il est décidé à l'unanimité de donner à un avis favorable concernant le périmètre du SAGE Vienne Tourangelle

Travaux sur les bâtiments communaux et achats de matériel informatique : présentation des devis et demande de subvention auprès du département

Travaux de l'église : Consolidation de la charpente

Une demande de devis auprès de 3 entreprises a été faite : entreprise ROBERT / SIMONNEAU et MILLET. Seule l'entreprise MILLET a répondu. Devis de l'entreprise MILLET : 7786.12€ HT

Devis validé par le conseil municipal à l'unanimité et charge Mme le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention (ACTIV)

Travaux au stade : changement de la porte fracturée

Une demande de devis auprès de 3 entreprises a été faite : entreprise HUAULT / DESCHEREUX / BELLAMY. L'entreprise BELLAMY n'a pas répondu.

Entreprises	HUAULT	DESCHEREUX
CHANGEMENT PORTE ALU	1 806,52 € HT	1 863,00 €HT

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise HUAULT et charge Mme le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention (ACTIV).

Travaux à l'école : changement des huisseries (2 portes et 4 fenêtres)

Entreprises	HUAULT	DESCHEREUX
	7810.73€ HT	7958.60€ HT

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise HUAULT et charge Mme le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention (ACTIV).

Achats matériel informatique

Une demande de devis pour un PC portable et un vidéoprojecteur auprès d'APOGEA, CALIPAGE et SOS INFORMATIQUE a été faite.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir

- pour l'achat d'un PC portable 17 pouces DELL 8 GO l'entreprise SOS INFORMATIQUE pour un montant de 938€ HT en rajoutant l'achat du pack office
- pour l'achat d'un Vidéoprojecteur EPSON 5500 l'entreprise CALIPAGE pour un montant de 1046€ HT

et charge Mme le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention (ACTIV).

Citystade

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le devis concernant la couverture totale du citystade par un filet et charge Mme le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention ACTIV

Montant du devis 4540€ HT

Changement de radiateurs dans deux logements locatifs

M. REIGNIER ne prendra part ni aux débats ni au vote donc 13 votants

Les devis de l'entreprise REIGNIER ont été acceptés par le conseil à l'unanimité

- pour un montant de 1047.91€ HT pour le logement rue du château
- pour un montant de 1361.42€ HT pour le logement 12 bis rue de la mairie

Le conseil charge le Maire de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention (ACTIV).

Convention avec le cdg86 concernant la période de préparation au reclassement (PPR) d'un agent

Une convention tripartite entre l'agent, le centre de gestion de la Vienne et la commune doit être mise en place.

Cette convention a pour objet de préparer l'agent reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions à mettre en œuvre un projet de reconversion professionnelle lui permettant un reclassement dans des emplois compatibles avec son état de santé.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants.

Sollicitation d'entreprises pour l'installation de parc éolien

Mme le Maire fait part aux membres du conseil des nombreuses sollicitations par des entreprises pour l'installation d'un parc éolien.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité des voix soit 12 voix de refuser l'installation d'un parc éolien sur la commune de Sammarçolles

Questions diverses

– Multiservices – clôture du dossier

Mme le Maire annonce au conseil que le dossier est clos et que tout le matériel laissé à l'intérieur revient à la commune. Mme le maire a reçu une personne qui serait intéressée pour exploiter le multiservices et informe que deux autres personnes sont également intéressées. Les locaux doivent être nettoyés.

- Contrat MNT

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant au contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT afin de protéger les agents en cas d'arrêt de travail prolongé. Le taux passe de 1.17 à 1.40%, il est prélevé sur le salaire des agents qui en ont fait la demande. Aucun paiement de la part de la commune.

– Plan canicule

Bilan : satisfaction des personnes visitées. L'année prochaine, il est prévu de distribuer un document pour inviter les personnes vulnérables et ou isolées à s'inscrire sur le registre communal

– Recensement 2021

Le recensement de la population se fera en 2021 en début d'année. Un appel à candidature sera lancé pour recruter 2 personnes.

– Travaux à prévoir : acoustique du réfectoire

Ces travaux sont à envisagés l'année prochaine car l'acoustique dans le réfectoire est très mauvaise, ils pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département.

– Changement lieu du bureau de vote – salle des fêtes

L'arrêté reçu en mairie acte le changement du lieu du bureau de vote pour 2021

– Journée nettoyage église

Prévu le 19 septembre 2020, pour le moment seul deux conseillers se sont portés volontaires sur les dix souhaités. Une demande via FACEBOOK sera faite.

– Rapport d'activité SOREGIES

Les rapports sont tenus à la disposition des conseillers

– Point dossier loyers à recouvrer

Des locataires sont en défaut de paiement, il est prévu de les contacter.

Pour 2019, un montant de 4700€ reste à recouvrer (loyers – cantine et redevance pour occupation du domaine public)

– Manifestations de fin d'année

11 novembre : messe, dépôt de gerbe ainsi qu'un vin d'honneur sont prévus à condition d'y être autorisés.

Fête de Noël : atelier enfants prévu avant le spectacle qui sera à 16h.

- Borne d'information compteur Linky

Une borne d'information sur le compteur Linky prêté par SRD est installée actuellement à l'entrée du secrétariat.

- Rentrée des classes

Il a fallu faire appel à des conseillers et à multiservices pour remplacer l'agent qui seconde la cuisinière suite à son absence pour raison de santé. L'agent doit être absente de nouveau à la fin du mois de septembre. Il est prévu de faire appel à nouveau à Multiservices.

LEVÉE DE SEANCE 22h40